



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 29 AVRIL 2022

N° 2022-06-08

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 15 Total (mini 19) : 32</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix chacun)

Gérard TENOUX

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Agnès ROSSI à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Yann TRACOL à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Lionel TARDY à Michel ROLLAND, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT,

Délégué.es excusé.es

Nicolas DARAGON, Robert GARCIN, Jean-Jacques MONPEYSSEN

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Vincent JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.



Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » - Hébergements touristiques et Restauration – Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) 2022

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	450 €
Investissement	/

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	450 €	200 €

Rapport :

La Présidente expose,

En partenariat avec le réseau inter-parcs Provence-Alpes-Côte d'Azur, les audits de deux hébergements et un restaurant candidats à la marque « Valeurs Parc naturel régional » ont été effectués par la chargée de mission tourisme inter-parcs accompagnée d'un représentant de l'office de tourisme du territoire.

Afin de poursuivre le développement du référentiel Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM), un audit de marquage a été réalisé par Ilona GENTY MEZEL en avril 2022.

Sur proposition du Comité de gestion de la marque qui s'est réuni le 25 avril 2022, la Présidente propose de valider l'attribution de la marque aux établissements suivants :

Hébergement & Restauration 2022	PPAM 2022
Le Domaine de la Done – Ecolodges et Gîtes de charme – Montbrun-les-Bains : marquage sans réserve	Bellis Nobilis – Cosmétique 100% nature aux plantes sauvages – Plaisians : marquage sans réserve
La Grangette de biquette – Restaurant – La Roche-sur-le-Buis : marquage sans réserve	
Hôtel les Arcades – Hôtel *** – Buis-les-Baronnies : marquage sous réserve de remplir les non-conformités mineures sous un délais d'1 an	

A ce titre, les bénéficiaires devront régler la somme de 200 € de frais de participation d'audit au Parc naturel régional des Baronnies provençales et devront payer leur cotisation annuelle à partir de 2023.

Délibération

- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2017-06-02 en date du 1^{er} juin 2017 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les hébergements touristiques ;
- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2018-11-06 en date du 11 décembre 2018 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les productions agricoles ;
- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2021-05-06 en date du 11 mars 2021 ayant pour objet marque « Valeurs Parc naturel régional » – cotisations et audits 2020.
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2021-09-03 en date du 9 octobre 2021 ayant pour objet la délégation de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical.
- Considérant la Charte du Parc et ses mesures II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » et I.2.1 « Expérimenter et innover pour conserver la lavande et les autres marqueurs territoriaux d'un paysage de senteurs et de saveurs »
- Considérant le référentiel marque « Valeurs Parc Naturel Régional » concernant les hébergements et la restauration.



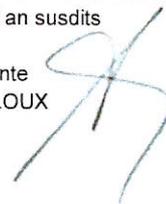
Considérant le référentiel marque « Valeurs Parc Naturel Régional » concernant les Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Attribue** la marque « Valeurs parc naturel régional » aux 4 établissements cités-ci-dessus.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
31 32 33 34 35 36 37 38 39 40

41 42 43 44 45 46 47 48 49 50
51 52 53 54 55 56 57 58 59 60
61 62 63 64 65 66 67 68 69 70
71 72 73 74 75 76 77 78 79 80

81 82 83 84 85 86 87 88 89 90
91 92 93 94 95 96 97 98 99 100
101 102 103 104 105 106 107 108 109 110
111 112 113 114 115 116 117 118 119 120